

Séance du 3 novembre 2025

Présents: M. Sammy Wagner, bourgmestre

Mme Marianne Dublin, échevine

M. Guy Erpelding, échevin

Excusé : /

M. Alex Folscheid, secrétaire communal

16) Règlement temporaire concernant la réglementation de la circulation routière sur le territoire de la commune de Steinfort – Rue de Steinfort à Kleinbettingen

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Considérant qu'une grue mobile sera installée dans la « *Rue de Steinfort* » à Kleinbettingen (à hauteur de la maison N°24) et que par conséquent la circulation devra être réglementée à cet endroit ;

Considérant que lesdits travaux se dérouleront le 7 novembre 2025;

Considérant que la durée du règlement temporaire est inférieure ou égale à 72 heures et que partant le Collège échevinal est compétent en la matière ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducal et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 relatif à la réglementation de la circulation ;



Après délibération conforme,

arrête à l'unanimité des voix que:

Art. 1- : Pendant la phase d'exécution des travaux dans la « *Rue de Steinfort* » à Kleinbettingen (à hauteur de la maison N°24), la chaussée est rétrécie à une seule voie de circulation et ceci à partir du 7 novembre 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal B,5, complétée par le signal B,6 et A,4b et réglée par feux tricolores spécifiés par le signal A,16a.

La signalisation se fera suivant les prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 2- : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 7 de la loi du 14 février 1955, tel que modifié par l'art. VIII de la loi du 28 janvier 1986.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Steinfort, le 3 novembre 2025


Sammy Wagner
Bourgmestre




Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **- 5 NOV. 2025**

- 5 NOV. 2025


Bourgmestre




Le secrétaire communal